

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal

3 avril 2023

Date de convocation

28 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

M. D. NEUHAARD	à	M. G. DERVAL
Mme L. HEGWEIN	à	Mme L. DOMET-GRATTIERI
Mme F. PAYEN	à	M. D. AMISSE
Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF	à	M. R. MORIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

34.04.2023

MOTION CONTRE LA DIMINUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-ANDRE DES EAUX

- Etant rappelé que La Poste, société anonyme à capitaux publics, est une entreprise prestataire des missions d'intérêt général que sont le service universel postal, la contribution à l'aménagement et au développement du territoire, le transport et la distribution de la presse ainsi que l'accessibilité bancaire.

Le Conseil Municipal :

- Considère que l'organisation territoriale du réseau postal revêt une dimension sociale importante qui permet l'accès universel à ces services publics locaux essentiels, en particulier pour les personnes « les plus fragiles » et notamment les personnes âgées, dépassant ainsi la seule logique de rentabilité et de performance économique.

- Considère que la répartition géographique du réseau postal ne peut ignorer le programme départemental « Cœur de Bourg » de revitalisation et de redynamisation dont la commune fait activement partie.
- Considère que les projets de La Poste vont à l'encontre du développement de nos communes.
- Rappelle avec force son attachement au service public postal et son rôle essentiel en matière de cohésion sociale et territoriale.
- Déploie le caractère tardif de l'information sur la réduction du nombre d'heures d'ouverture du bureau de Poste, ainsi que l'absence totale de concertation préalable des usagers, craignant une fermeture programmée du bureau de Poste de Saint-André des Eaux.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,

- Demande à l'entreprise La Poste de tenir compte des difficultés dans lesquelles elle place les plus fragiles des bénéficiaires de son service, qui ne seront pas en mesure de se rendre dans le bureau sur la trop faible amplitude horaire proposée.
- Demande que La Poste reconsidère sa décision de réduction du nombre d'heures d'ouverture du bureau afin d'assurer la continuité des missions d'intérêt général dont elle a la charge et qu'elle s'engage dorénavant dans une démarche de concertation avec les usagers et les acteurs publics institutionnels.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'adopter** cette motion contre la diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste de Saint-André des Eaux.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **07 AVR. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **07 AVR. 2023**